

# FORTIS BANQUE

## PPR

## émet de nouvelles obligations à 5 ans en euro

**PPR, acteur mondial de la distribution Grand Public et du Luxe, lance une nouvelle offre publique d'obligations libellées en euro et offrant un coupon annuel de 7,75% (brut) pendant 5 ans. Sur base du prix d'émission de 101,526%, le rendement actuariel est de 7,374% (brut).**



### Profil d'entreprise de PPR

Fondé en 1963 par François Pinault, le groupe PPR s'est positionné, à partir du milieu des années 90, sur le secteur de la Distribution pour en devenir rapidement l'un des premiers acteurs. La prise d'une participation de contrôle dans Gucci Group en 1999 et la formation d'un groupe de Luxe multi-marque ont marqué une nouvelle étape dans le développement du Groupe qui a saisi, en 2007, une nouvelle opportunité de croissance avec l'acquisition de Puma. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 20,2 milliards EUR en 2008 en progression de près de 6% par rapport à 2007.

- La **Fnac** est l'un des leaders de la distribution de produits culturels et technologiques dans la majorité des pays où elle est implantée (7 pays en Europe et Brésil). En France, la Fnac est le premier libraire, le premier disquaire et le premier vendeur de micro-ordinateurs.
- **Redcats Group** est leader en France, en Scandinavie et au Portugal sur le marché de la vente à distance en habillement et petite décoration, ainsi qu'aux Etats-Unis, sur le marché de la vente à distance de l'habillement "grandes tailles" pour femmes. Présent dans 30 pays à travers 14 marques, l'enseigne s'appuie sur une distribution multicanal associant catalogues, sites internet et magasins.
- **Conforama**, présent dans 7 pays d'Europe, est un acteur majeur de l'équipement de la maison. Fidèle à son concept de discount, l'enseigne propose à ses clients, dans un même magasin, une offre complète de meubles, d'articles de décoration, l'électroménager et d'électronique de loisirs.
- **CFAO** est un acteur majeur de la distribution automobile sur le continent africain, où il est présent depuis plus de 120 ans, dans six collectivités d'outre-mer ainsi qu'en Asie. CFAO est également le premier groupe de distribution et de services pharmaceutiques en Afrique et dans les collectivités d'outre-mer.
- **Puma**, présent dans plus de 120 pays, est une marque Sportlifestyle dont les gammes de produits intègrent un design original et une vision internationale inspirés du monde du sport et de la mode. Puma est notamment l'un des plus grands équipementiers mondiaux de chaussures, de vêtements et d'accessoires d'athlétisme.
- **Gucci Group** est l'un des principaux groupes de luxe multimarque du monde. Gucci, Bottega Veneta et Yves Saint Laurent en sont les marques phares. Balenciaga, Alexander McQueen et Stella McCartney, marques jeunes à fort potentiel de croissance, viennent compléter le portefeuille, avec les deux marques réputées Boucheron et Sergio Rossi.

PPR est coté à la bourse Euronext Paris. Début avril 2009, sa capitalisation boursière représentait 7,2 milliards EUR.

(Source: PPR)

### COMMENT SOUSCRIRE?

**La période de souscription court du 29 avril au 29 mai 2009.** Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription.

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles obligations via **PC banking ou Phone banking** (au 02 433 40 32), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le **Service Clients au 02 433 40 32** ou consultez notre site internet [www.fortisbanking.be/emissions](http://www.fortisbanking.be/emissions) (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

## Principales caractéristiques de ces obligations

<b>Emetteur</b>	PPR, société anonyme de droit français. Rating <sup>1</sup> du programme EMTN: BBB- (perspective stable) chez S&P.
<b>Offre</b>	Ce document est rédigé dans le cadre de l'offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus.
<b>Profil de risque</b>	Sur la base des critères établis par Fortis Banque, ces obligations sont destinées à l'investisseur présentant un <b>profil de risque neutre à agressif</b> . Elles peuvent également convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur <a href="http://www.fortisbanking.be/epargneretplacer">www.fortisbanking.be/epargneretplacer</a> (cliquez ensuite sur "établir votre profil d'investisseur"). Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un spécialiste en conseils financiers et fiscaux et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.
<b>Montant</b>	Minimum 50 millions EUR.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupures (valeur nominale): 1.000 EUR.</li> <li>- Code ISIN: FR0010754531 / Série EMTN 10.</li> <li>- Titres au porteur. Pas de livraison physique possible.</li> <li>- Titres régis par le droit français.</li> </ul>
<b>Service financier</b>	Gratuit <sup>2</sup> auprès de l'agent payeur Fortis Banque en Belgique.
<b>Intérêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 3 juin de chaque année et pour la première fois le 3 juin 2010.</li> <li>- L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 7,75%.</li> <li>- Le rendement actuariel brut sur prix d'émission s'élève donc à 7,374%.</li> <li>- Le taux d'intérêt peut être augmenté en cas de Change of Control (condition 6 e). Dans ce cas, un droit de remboursement anticipé sera accordé aux investisseurs et un remboursement de toutes les obligations au gré de l'Emetteur sera éventuellement possible selon les termes et conditions des obligations.</li> </ul>
<b>Echéance</b>	3 juin 2014, soit une durée de vie de 5 ans.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	3 juin 2009.
<b>Prix d'émission</b>	101,526% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 1% et une commission de souscription de 0,875%, à charge de l'investisseur particulier).
<b>Prix de remboursement</b>	100% de la valeur nominale à l'échéance.
<b>Cotation</b>	Les obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg.
<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les revenus des obligations encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</li> <li>- Pas de taxe sur opérations de bourse sur le marché primaire.</li> <li>- Taxe sur opérations de bourse à la vente et à l'achat sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR/opération).</li> </ul>
<b>Frais<sup>2</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de droits de garde des obligations sur compte-titres: à charge des souscripteurs.</li> <li>- Conservation de ces obligations en Compte-titres Fortis Banque: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site <a href="http://www.fortisbanking.be/epargneretplacer">www.fortisbanking.be/epargneretplacer</a> (rubrique "Frais et taxes" dans Infos complémentaires).</li> </ul>
<b>Risques principaux</b>	En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces obligations. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus (voir ci-après) et plus particulièrement à la section intitulée "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site <a href="http://www.fortisbanking.be/epargneretplacer">www.fortisbanking.be/epargneretplacer</a> (rubrique "MIFID" dans Infos complémentaires).
<b>Prospectus</b>	Le prospectus de base daté du 10 décembre 2008 et ses suppléments datés du 18 mars et du 28 avril 2009, rédigés en anglais, constituent ensemble le Prospectus. Ces documents, les Final Terms, rédigés en anglais et datées du 28 avril 2009, ainsi qu'un résumé du Prospectus en français sont à disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site <a href="http://www.fortisbanking.be/emissions">www.fortisbanking.be/emissions</a> (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

1 Le programme EMTN (Euro Medium Term Note) n'est pas une émission en soi. Le rating mentionné est celui alloué aux obligations individuelles émises sous ce programme de manière générale. La signification de ce rating est reprise dans les Final Terms (voir ci-dessus). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Emetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

2 Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers pour cette opération.

3 Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

### Avertissement

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.